

Diplôme d'université Certificat d'études juridiques

Présentation

Destiné aux étudiants de la Faculté de droit de Grenoble, le DU Certificat d'Études Juridiques a pour objectif de faciliter l'obtention des 3 années de licence en droit par les étudiants inscrits en enseignement à distance.

Plus spécifiquement :

- L'étudiant inscrit au DU CEJ1 a vocation à poursuivre en L1 droit ;
- L'étudiant inscrit au DU CEJ2 a vocation à poursuivre en L2 droit ;
- L'étudiant inscrit au DU CEJ3 a vocation à poursuivre en L3 droit.

Le choix d'une telle formation fait partie d'une stratégie d'étalement programmé des études. Il permet d'éviter le redoublement en licence et favorise la réussite aux épreuves grâce à un temps de formation plus long.

Admission

À chaque niveau de formation (DU CEJ 1, 2 ou 3) correspond un diplôme d'accès spécifique :

- Pour s'inscrire en DU CEJ1, il faut être titulaire du baccalauréat français (ou d'un titre admis en équivalence).
- L'inscription en DU CEJ2 nécessite d'être titulaire de la 1^{ère} année de licence en droit (ou d'un titre admis en équivalence).
- L'inscription en DU CEJ3 impose quant à elle d'être titulaire de la 2^{ème} année de licence en droit (ou d'un titre admis en équivalence).

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ?

Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, [rubrique EAD](#).

Contrôle des connaissances

Les examens ont lieu en février et en juin. En cas d'échec dans certaines matières ou d'absence aux examens, l'étudiant bénéficie d'une deuxième session d'évaluation organisée en septembre. Un second temps de révision confortable lui est donc accordé dans le cadre de cette formation, ce qui n'est pas le cas en licence.

Évaluation :

Le DU Certificat d'Études Juridiques s'obtient par la validation de plusieurs matières. Celles-ci sont évaluées par des examens écrits ou oraux. Le type d'examen dépend de la matière choisie. Le diplôme est validé par l'obtention de la moyenne de 10/20. Lors de la deuxième session d'évaluation, l'étudiant peut repasser les matières pour lesquelles les notes obtenues sont inférieures à la moyenne ou celles pour lesquelles il n'était pas présent aux examens. Les notes validées dans le cadre du DU Certificat d'Études Juridiques sont acquises et reconnues lors d'une éventuelle poursuite d'études en année de licence correspondante à la Faculté de droit de Grenoble.

Bonification :

Pour chaque année, l'étudiant a la possibilité de suivre, au semestre 1 ou 2, un enseignement supplémentaire de "méthodologie" comptant pour 40 points. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification, au total général du diplôme.

Infos pratiques :

- > Composante : Faculté de Droit
- > Type de formation : Formation initiale / continue, Formation à distance
- > Lieu :

Contacts

Responsable pédagogique

Delmotte Alexandre
alexandre.delmotte@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Scolarité DU CEJ
droit-ead@univ-grenoble-alpes.fr
Tel. 04 76 74 32 35 (ou 36)

Programme

Matières proposées :

L'étudiant devra choisir 5 matières parmi la liste proposée en 1^{ère} et 2^{ème} années. En 3^{ème} année, ce sont 6 matières qui devront être sélectionnées.

- *1^{ère} année* : Droit civil (S1 & S2) ; Droit constitutionnel (S1 & S2) ; Relations internationales (S1) ; Introduction au droit (S1) ; Introduction aux grands systèmes juridiques (S2) ; Histoire des institutions après 1789 (S1) ; Histoire des institutions avant 1789 (S2).
- *2^{ème} année* : Droit civil (S1 & S2) ; Droit administratif (S1 & S2) ; Finances publiques(S1) ; Droit des affaires (S1) ; Introduction au droit comparé (S1) ; Institutions européennes (S1) ; Droit pénal général (S2) ; Droit fiscal (S2) ; Histoire du droit des obligations (S2).
- *3^{ème} année* : Droit civil (S1 & S2) ; Droit des collectivités territoriales (S1) ; Droit de l'union européenne (S1) ; Droit des sociétés (S1) ; Procédure pénale (S1) ; Histoire des droits de l'homme (S1) ; Droit public économique (S2) ; Droit international public (S2) ; Droit du travail (S2) ; Droit des libertés fondamentales (S2) ; Droit processuel (S2).

Travaux dirigés :

S'il a choisi les matières le permettant, l'étudiant pourra assister en cours d'année à des séances de travaux dirigés (TD) organisées le samedi à Grenoble et rédiger, à la maison, les devoirs qui seront corrigés et notés. Les enseignements offrant à l'étudiant cette possibilité sont les suivants :

- CEJ1 : droit civil et droit constitutionnel (semestre 1 & 2) ;
- CEJ2 : droit civil et droit administratif (semestre 1 & 2) ;
- CEJ3 : droit civil (semestre 1 & 2), droit public économique (semestre 1) et droit administratif des biens (semestre 2).

Dans ces matières, la note obtenue lors de l'examen terminal pourra être majorée, au maximum de 3 points sur 20, en fonction de la qualité des devoirs rendus durant le semestre.